



Académie de Sophrologie
Caycédienne

PARIS

Académie de Sophrologie Caycédienne de Paris

140 bis rue de Rennes 75006 PARIS

E-mail : sophrocaycedienneparis@gmail.com

Standard : 01 70 38 25 07 - Mobile : 06 03 73 10 58

www.academie-sophrologie.com



Formation professionnelle en Sophrologie Caycédienne®

Cycle fondamental

ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION AUX PERSONNES HANDICAPÉES.

Lors de nos 1ers contacts, nous vous proposerons un entretien afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place. Les sites sur lesquels nous proposons nos formations respectent les normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite.

Référent Handicap : Mme Sophie Grauss : 06 03 73 10 58.

SOMMAIRE

Présentation de la formation (Publics, prérequis, conditions et délais d'admission, objectifs, effectifs, moyens pédagogiques, sanction, durée, travail personnel, calendrier, coûts, lieux, ...)	P.4 & 5
Modalités pédagogiques et programme de la formation	P.6 & 7
Notre équipe pédagogique	P.8
Accompagnement du stagiaire - Évaluation et contrôle continu Sanction de la formation	P.9
Champs d'intervention du professionnel en sophrologie	P.10
L'Académie en chiffres et en mots...	P.11
Règlement intérieur	P.12 & 13

Il est important de distinguer la pratique personnelle de la Sophrologie qui vise son propre développement (gérer son stress, ses difficultés, améliorer ses performances, renforcer sa confiance, ...), **d'une formation professionnelle** dont l'objectif est de se former en tant que professionnel en sophrologie et/ou d'utiliser la Sophrologie Caycédiennne comme une méthode complémentaire à sa spécialité.

PUBLIC

- **Personnes souhaitant exercer en tant que professionnel en sophrologie, à titre principal ou complémentaire, dans le champ de la prévention** (métiers de l'entreprise, des organisations, de la création, du bien-être, ...).
- **Professionnels des champs médical, paramédical, social, éducatif, sportif** (médecins, soignants, psychologues, assistants sociaux, éducateurs, enseignants, animateurs, professionnels du sport, ...), **qui souhaitent utiliser la Sophrologie comme une compétence complémentaire à leur spécialité.**

PRÉ-REQUIS - CONDITIONS D'ADMISSION - DÉLAIS D'ACCÈS

Être titulaire du Baccalauréat. Les personnes ne remplissant pas ce prérequis, mais qui sont motivées pour entreprendre cette formation, devront justifier du niveau Baccalauréat ou d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle. Elles seront reçues en entretien approfondi avec le directeur pédagogique pour évaluer leurs aptitudes à suivre la formation. Avoir pratiqué à titre personnel, quelques séances de sophrologie.

Le dossier de candidature comprend : un CV, une lettre de motivation, la copie du diplôme le plus élevé, le bulletin de pré-inscription (à télécharger sur le site : www.academie-sophrologie.com), une attestation d'assurance Responsabilité Civile et une photo d'identité.

L'accès à la formation sera validé après réception et acceptation du dossier de candidature par l'administration et la direction pédagogique. Après un entretien de validation du projet professionnel, une lettre d'admission définitive sera alors envoyée par mail au futur participant. L'inscription sera effective à réception du contrat, du règlement intérieur et des CGV, signés, avec l'acompte de 600 €. Une inscription peut se faire, jusqu'à 15 jours avant le démarrage de la session sous réserve de places disponibles. Une liste d'attente est mise en place dès le quota de stagiaires atteint, en cas de désistement.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation en sophrologie dispensée par l'Académie a pour objectif d'acquérir l'ensemble des compétences professionnelles permettant d'exercer en tant que professionnel en sophrologie ou d'utiliser la sophrologie dans son domaine d'intervention (médical, social, éducatif, ...).

Ces compétences professionnelles sont organisées et regroupées autour de 3 objectifs opérationnels :

- Conduire un premier entretien et concevoir un projet d'accompagnement répondant aux attentes du(des) client(s).
- Animer une séance de sophrologie et mettre en œuvre le projet d'accompagnement en l'ajustant si nécessaire.
- Créer, développer et pérenniser son activité professionnelle.

EFFECTIFS

Groupes de 16-18 personnes maximum.

Nous privilégions de petits groupes car nos élèves sont suivis individuellement. Chaque groupe intègre des personnes d'horizons professionnels différents.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salles de formation, paperboards, supports de cours envoyés par mail avant chaque stage, et plateforme en ligne (entraînements, enregistrements de pratiques, auto-évaluation, suivi du tutorat par visioconférences, ...).

SANCTIONS DE LA FORMATION

- L'Académie de Sophrologie Caycédienne® de Paris **délivre une attestation de formation**, permettant de commencer une activité professionnelle en sophrologie.

DURÉE DE LA FORMATION HORS TRAVAIL PERSONNEL (257 HEURES)

- 31 jours de formation (28 jours en présentiel + 1 journée de rentrée en visio + 2 jours pour le développement de l'activité du professionnel) soit 217 heures d'enseignement à l'Académie (7h/jour)
- 20 h d'entraînement et d'accompagnement à distance par sous-groupe avec un formateur référent
- 20 h de suivi théorique en distanciel, animées par l'équipe pédagogique (non obligatoire).

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

TRAVAIL PERSONNEL (± 300 HEURES)

- Expérimenter personnellement les techniques sophrologiques et s'entraîner à les guider.
- Faire un travail de lecture, recherche, réflexion.
- Pratiquer la Sophrologie Caycédienne® dans un groupe tout public, sous la direction d'un professionnel en Sophrologie Caycédienne®® qualifié pour pratiquer la méthode et voir comment celui-ci l'adapte sur le terrain. (Prévoir un budget complémentaire. Voir détails ci-dessous).
- En milieu de cursus (4^{ème} semaine ou 7^{ème} week-end), le stagiaire constituera un groupe de volontaires qu'il accompagnera avec les techniques du Cycle fondamental, à raison d'une heure par semaine.

CALENDRIER DE LA FORMATION

28 jours en présentiel et 3 jours en visioconférence, répartis de la manière suivante :

Formule « week-end » sur 14 mois

14 week-ends de 2 jours (samedi : 9h30 - 17h30 & dimanche : 9h - 17h (pause repas 1h)) + 1 journée découverte + 2 jours* en visioconférence pour l'installation en tant que professionnel utilisant la sophrologie.

Démarrage octobre 2023 (N° Session DOKELIO : SE_0000850320)

15 septembre 2023 (1/2 journée découverte en visio) / 14-15 octobre 2023 / 11-12 novembre / 9-10 décembre / 6-7 janvier 2024 / 10-11 février / 2-3 mars / 6-7 avril / 11-12 mai / 1er-2 juin / 22-23 juin / 31 août-1er septembre / 12-13 octobre / 16-17 novembre / 14-15 décembre 2024.

Démarrage mars 2024 (N° Session DOKELIO : SE_0000901413)

23 février 2024 (1/2 journée découverte en visio) / 9-10 mars 2024 / 13-14 avril / 18-19 mai / 8-9 juin / 6-7 juillet / 31 août-1^{er} septembre / 5-6 octobre / 9-10 novembre / 7-8 décembre 2024 / 4-5 janvier 2025 / 8-9 février / 1^{er}-2 mars / 5-6 avril / 10-11 mai 2025.

Formule « semaine » sur 13 mois

7 semaines de 4 jours (du lundi au mercredi : 9h30 - 17h30 & le jeudi : 9h - 17h (pause repas 1h)) + 2 jours* en distantiel pour l'installation + 1/2 journée découverte = 31 jours

Démarrage février 2024

(N° Session DOKELIO : SE_0000886705)

12 janvier 2024 (1/2 journée découverte en visio) / 12-15 février 2024 / 8-11 avril / 3-6 juin / 2-5 septembre / 18-21 novembre 2024 / 6-9 janvier 2025 / 3-6 mars 2025.

* 2 jours de visio pour l'installation

COÛT DE LA FORMATION

28 jours de formation en présentiel + 3 jours en visio, soit 217 h + 20 h de tutorat (entraînement et accompagnement) + 20 h de suivi théorique (non obligatoire) **soit 257 h.**

5 370 € (20,89 € / heure).

Tarif préférentiel pour les personnes se finançant la formation : **4 350 €* (16,93 € / heure).**

(*Frais d'inscription compris : 600 €).

Une dizaine de séances de groupe avec un professionnel en sophrologie (entre 15 et 20 euros la séance) sont à prévoir en frais annexes. Ils sont à la charge du stagiaire et ne seront pas pris en charge par les OPCO ou par l'employeur.

LIEUX DE LA FORMATION

L'Académie loue **des salles à Paris** (à proximité de l'école) : Association Adèle Picot, 39 rue Notre dame des Champs (6^{ème}) - Forum 104, 104 rue de Vaugirard (6^{ème}).



CONTACT

Mme Sophie GRAUSS, Directrice administrative et communication - Tél. : 06 03 73 10 58

Email : sophrocaycedienneparis@gmail.com

UNE MÉTHODOLOGIE QUI INTÈGRE 3 DIMENSIONS

1 - Approche théorique

Son but est de définir le champ conceptuel servant de base à la pratique, à travers la compréhension des fondamentaux et de la sémantique de la Sophrologie Caycédienne®. C'est aussi l'occasion de se confronter à une réflexion éthique et déontologique.

2 - Apprentissage technique

La Sophrologie Caycédienne® regroupe un ensemble de techniques que la personne en formation va apprendre à utiliser.

3 - Adaptation professionnelle

La question fondamentale concernera toujours la façon d'utiliser et d'adapter ces techniques dans le cadre de votre spécificité professionnelle et des patients ou clients.

4 AXES PÉDAGOGIQUES ESSENTIELS

La pratique professionnelle de la Sophrologie Caycédienne® implique une dimension importante de travail personnel qui conditionne la posture. Pour répondre à notre objectif de professionnalisation, la formation s'appuie sur 4 grands axes pédagogiques :

1 - Le savoir

La pratique de la Sophrologie Caycédienne® s'appuie sur un ensemble de concepts et de principes théoriques, méthodologiques et pratiques. Elle implique la compréhension des mécanismes humains et des schémas relationnels dont ils émanent : l'apprentissage des méthodes et leur transmission s'inscrit dans une pratique précise.

2 - Le savoir-faire

La pratique de la Sophrologie Caycédienne® est structurée par une méthodologie précise et rigoureuse constituée de techniques qui s'inscrivent dans une progression. Elle nécessite des capacités dans la façon d'accueillir, d'accompagner, de guider les personnes et les groupes. Elle demande un réel savoir-faire dans l'écoute et la qualité de présence.

3 - Le savoir-être

La pratique de la Sophrologie Caycédienne® implique une dimension importante de travail personnel, garante de la qualité et de l'éthique de l'accompagnement. Il s'agit d'abord, pour le stagiaire, de son propre entraînement à la méthode, encadré par l'équipe de formateurs dédiée, et par la suite, d'une analyse régulière de sa pratique en sophrologie dans son contexte professionnel.

4 - Le savoir-devenir

L'activité de professionnel utilisant la Sophrologie Caycédienne® exige des compétences à créer, maintenir et développer son activité professionnelle. Il s'agira donc, pour le stagiaire, compte tenu de son expérience et de ses objectifs, de développer son activité professionnelle dans le sens de son projet, de manière réaliste et constructive.

Le programme de la formation vise l'acquisition des compétences professionnelles permettant d'exercer en tant que professionnel en sophrologie.

Ces compétences professionnelles sont organisées et regroupées autour de 3 grands objectifs opérationnels :

- Conduire un premier entretien et concevoir un projet d'accompagnement répondant aux attentes du(des) client(s).
- Animer une séance de sophrologie et mettre en œuvre le projet d'accompagnement en l'ajustant si nécessaire.
- Créer, développer et pérenniser son activité professionnelle.

Le contenu de la formation est le même pour tous les stagiaires

PROGRAMME DE LA FORMATION

Objectif 1 : conduire un premier entretien et concevoir un projet d'accompagnement répondant aux attentes du(des) client(s).

- Réaliser l'anamnèse sophrologique du(des) client(s) pour recueillir l'ensemble des informations nécessaires à la conception d'un projet d'accompagnement sophrologique, en utilisant un questionnaire spécifique et structuré.
- Exposer le cadre de l'accompagnement sophrologique au(x) client(s) pour lui(leur) donner une vision claire et réaliste et permettre son(leur) adhésion, en évoquant les grands principes et le déroulement de l'accompagnement.
- Valider un engagement réciproque pour concevoir un projet d'accompagnement sophrologique.
- Concevoir un projet d'accompagnement sophrologique adapté aux spécificités du(des) client(s) et structuré séance par séance pour animer la première séance de sophrologie du projet et mettre en œuvre le projet d'accompagnement.

Objectif 2 : animer une séance de sophrologie et mettre en œuvre le projet d'accompagnement en l'ajustant si nécessaire.

- Présenter au(x) client(s) la technique à pratiquer pour donner une structure à l'expérience à vivre, en montrant les exercices et les postures corporelles à adopter.
- Guider la technique sophrologique pour permettre au(x) client(s) d'expérimenter la vivance et de mobiliser ses(leurs) capacités en respectant la méthode sophrologique.
- Réaliser une analyse vivantielle avec le(s) clients pour donner du sens à la vivance et l'(les) encourager à reproduire la pratique en utilisant une écoute phénoménologique et un questionnaire spécifique.
- Adapter ou maintenir le programme du projet d'accompagnement initialement établi pour optimiser son efficacité en utilisant les résultats de l'analyse vivantielle.

Objectif 3 : créer, développer et pérenniser l'activité professionnelle.

- Créer son activité professionnelle pour exercer en tant que professionnel en sophrologie, en respectant la législation en vigueur et en réalisant l'ensemble des études et démarches nécessaires (étude de marché, business plan, choix du statut, locaux, démarches administratives, ...).
- Créer des tableaux de bord pour suivre et développer son activité professionnelle et mettre en œuvre l'ensemble des actions nécessaires à sa pérennisation.
- Réaliser une veille documentaire et participer aux différentes manifestations de la profession pour actualiser les savoirs et les savoir-faire du professionnel et s'adapter aux évolutions du marché.

Le livret d'accueil et la maquette pédagogique de la formation sont fournis par mail dans la première convocation.

NOTRE ÉQUIPE

DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE ET FORMATEUR

**Bernard BAREL**

Psychologue clinicien, psychomotricien, psychothérapeute et sophrologue caycédien.

FORMATEURS

**Geneviève LAUTIER**

Ex enseignante, praticienne en relation d'aide, sophrologue caycédienne et directrice de l'École de Sophrologie Caycédienne® de Carcassonne.

**Corinne BRILLAT**

Activateur d'épanouissement personnel et professionnel en entreprise et en cabinet, conseil RH, praticienne en relation d'aide, directrice du sophrocentre caycédien de La Défense et sophrologue caycédienne.

**Norbert GARAU**

Animateur et accompagnateur en relations et ressources humaines, sophrologue caycédien et directeur du Sophrocentre caycédien de Perpignan.

**Jean-Michel LEOTOING**

Psychologue clinicien et psychothérapeute, sophrologue caycédien.

DIRECTRICE ADMINISTRATIVE & COMMUNICATION

**Sophie GRAUSS**

Journaliste d'entreprise, consultante en communication, sophrologue caycédienne et formatrice à l'Académie.

FONDATEUR &
DIRECTEUR EMÉRITE
DE L'ACADÉMIE**Pierre GUIRCHOUN**

Médecin, psychologue et psychothérapeute, sophrologue caycédien. Fondateur de l'Académie de Psychothérapie et de Sophrologie de Paris.

ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES

Tout au long de la formation, les stagiaires seront accompagnés par un formateur « référent ». Ils auront accès à une plateforme en ligne comprenant, les enregistrements des techniques, des sources documentaires, des conférences et vidéos métiers, des tests d'auto-évaluation, des travaux personnels évalués,

- Ils bénéficieront d'un suivi sur l'apprentissage de la théorie, animé par le directeur pédagogique et d'entraînements par petits groupes, en visioconférence.
- L'Académie propose des formations complémentaires favorisant l'installation et l'adaptation aux divers publics (stages thématiques de perfectionnement, analyses de pratique, supervisions, ...).

CONTROLE CONTINU & ÉVALUATION FINALE

Modalité d'évaluation initiale :

Une évaluation préalable à l'entrée en formation (sous forme de quizz) est réalisée afin d'identifier les connaissances et les besoins de chaque futur participant à la formation. À la fin du parcours, un quizz adapté sera proposé pour mesurer les acquis et compétences des stagiaires.

ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CADRE DU CONTROLE CONTINU DES CONNAISSANCES

- L'évaluation continue portera sur :
 - L'accueil, l'anamnèse, la guidance et la mise en œuvre des techniques (fiches d'évaluation).
 - La remise régulière (sur la plateforme en ligne) de phénodescriptions immédiates.
 - Les éléments théoriques abordés. Cette évaluation se fera à la fin de chaque Degré et fera l'objet d'une fiche d'évaluation.
- À mi-parcours, les stagiaires remettront une phénodescription différée portant sur la première partie du cursus de formation.
- Les stagiaires auront la possibilité de s'auto-évaluer sur leurs connaissances théoriques, à partir de la plateforme en ligne.
- Seront également pris en compte les éléments suivants : motivation, implication, attitude relationnelle, assiduité, respect du cadre et de l'éthique de la formation.

ÉVALUATION FINALE DE LA FORMATION

Un mois avant le dernier stage, le stagiaire enverra les travaux suivants par mail à l'administration de l'Académie :

- Description phénoménologique portant sur l'ensemble de son parcours.
- Compte-rendu de son expérience d'accompagnant au sein d'un groupe de volontaires.
- Compte-rendu de son expérience de participant à un groupe d'entraînement géré par un professionnel en sophrologie qualifié.
- Réflexion sur un thème théorique en lien avec la Sophrologie et illustré par des exemples concrets (pris dans le cadre de son entraînement personnel aux techniques, de sa participation à un groupe d'entraînement et de l'animation d'un groupe).
- Élaboration d'un projet professionnel pour la création ou la pérennisation de son activité, incluant une étude de marché, le choix du statut, les locaux potentiels d'installation, les démarches administratives, les tableaux de bord de suivi de l'activité, les outils de communication, une offre de service, ...
- Présentation des actions à mettre en œuvre pour permettre l'actualisation des savoir et des savoir-faire (veille documentaire pour suivre l'évolution des compétences en sophrologie, actualiser et développer ses propres compétences au travers de formations, ...).

Lors du dernier stage, ces travaux seront complétés par :

- Une mise en situation dans un contexte préalablement défini, comprenant : l'accueil, l'anamnèse, le cadre et le projet d'accompagnement, la guidance, la mise en œuvre des techniques et l'analyse vivantielle.
- L'exposé de tout ou partie de la phénodescription finale (phénodescription différée).

ATTESTATION DE FORMATION

L'Académie de Sophrologie Caycédienne® de Paris **délivre une attestation de formation** spécifiant si les stagiaires ont satisfait aux conditions d'évaluation continue ainsi qu'à celles de l'évaluation finale (travaux écrits mentionnés ci-dessus et mises en situation). Cette attestation permet d'exercer l'activité professionnelle en sophrologie.

Le professionnel en sophrologie intervient auprès de personnes de tout âge, en séances individuelles ou collectives, en cabinet et/ou sur site (entreprises, hôpitaux, établissements scolaires, associations, etc.). Il travaillera dans les limites de ses compétences et pourra intervenir dans les contextes où il a été formé. Il pourra également travailler en collaboration avec les professionnels des champs médical, paramédical, psychologique, social, éducatif, sportif et préventif, sans se substituer à eux.

De façon générale, l'accompagnement sophrologique permet d'apprendre à développer une meilleure résistance au stress. Il consiste à renforcer notre capacité à faire face aux situations difficiles. Suivant les objectifs recherchés les techniques peuvent être porteuses de sensations de vitalité et d'énergie ou de relâchement des tensions et de sérénité. Elles ont pour effet de renforcer la concentration, la motivation, la capacité à prendre du recul, etc.

Le professionnel pourra intervenir dans les contextes ci-dessous, seul ou en collaboration :



En entreprise : Le professionnel en sophrologie intervient auprès de cadres dirigeants, de managers ou de salariés pour les accompagner dans le développement de leurs capacités managériales et décisionnelles, dans la gestion de leur charge de travail ou de leur stress, dans le renforcement de leurs valeurs professionnelles, de la confiance, de la motivation de l'adaptabilité et de l'autonomie, dans la mobilisation autour d'un projet, ...



Dans le milieu éducatif : le professionnel en sophrologie concentre son intervention sur la situation réelle de l'enfant ou de l'adolescent (qualité des relations familiales, scolaires et sociales, aptitudes comportementales, émotionnelles et intellectuelles). Grâce aux techniques sophrologiques, les élèves apprennent à développer des stratégies d'apprentissage et à conquérir leur propre équilibre afin d'évoluer librement et sereinement dans leur vie quotidienne.

Depuis 2018, l'Académie intervient au sein de **l'Ensemble scolaire, La Salle Igny** (de l'école au lycée), dans le cadre du projet pédagogique, auprès des élèves et des enseignants volontaires. Plusieurs professionnels ou étudiants en sophrologie, de notre Académie, participent à ce projet. Début 2022, nous avons initié une formation courte, à destination des enseignants, pour apprendre à mieux gérer le stress et les émotions en classe.



Dans le domaine de la santé : dans ce domaine les techniques sophrologiques sont dirigées par des professionnels de la santé (médecins, psychologues, kinésithérapeutes, infirmières, chirurgiens-dentistes...) ou des professionnels en sophrologie travaillant en réseau avec ces derniers. Elles peuvent être appliquées seules ou de façon complémentaire à une thérapie, sous contrôle médical.

L'Institut **Gustave ROUSSY**, à Villejuif (Ile-de-France), affiche clairement la Sophrologie comme une pratique hospitalière, une infirmière-professionnelle en sophrologie intervient dans ce cadre. C'est également au sein de cet institut, que **deux formatrices de l'Académie** accompagnent depuis 2016, des soignants et autres personnels pour une meilleure appréhension de leur place au travail et leur posture professionnelle.



Dans le domaine social ou associatif : les professionnels en sophrologie en lien avec les travailleurs sociaux, aident les personnes confrontées à des situations difficiles (exclusion, isolement, précarité, incarcération, ...) et dans tous les contextes d'aide à la personne (aidants, accompagnants, parents-accompagnants, ...).



Dans le domaine sportif : Au-delà des capacités techniques et tactiques, le professionnel en sophrologie accompagnera le sportif vers la connaissance de soi, le contrôle des émotions, la concentration, la motivation et la capacité de persévérance de manière à optimiser son rendement en compétition ou en entraînement. Son efficacité a été démontrée au niveau international par de nombreux athlètes de haut niveau.

CE SONT NOS ÉLÈVES QUI EN PARLENT LE MIEUX :

Pour **100 %** des
stagiaires, la formation a
rencontré leurs objectifs

98 %

Sont « tout à fait » à
« suffisamment » satisfaits
concernant notre pédagogie
(théorie, pratique, contenu,
performance...)

99 %

de réussite aux examens

Sur les aspects pratiques
de la formation (accueil,
administratif, supports,
documents, lieu et restauration),

99 % les ont jugés excellents à satisfaisantsLes **3/4**

de nos stagiaires sont installés en tant
que professionnels utilisant la sophrologie, ou
vont s'installer dans les prochains mois.
Pour ceux qui ne le sont pas, ils utilisent
la sophrologie dans leur métier ou continuent
la formation supérieure.

Tous nos stagiaires ayant obtenus
un financement travaillent avec la sophrologie.

- **75** stagiaires/an
- **4** sessions de formation
- **6** formateurs issus de tous
les domaines d'activité, formés
par Bernard Barel et le Pr Caycedo

L'ACADÉMIE EN
MOTS...

« Les formateurs ont su apporter chacun une couleur particulière à chaque rencontre, ils sont tous différents dans leur manière d'aborder la méthode mais avec le même "fil conducteur" ».

Isabelle G.

« La force de l'équipe de formation est de m'avoir apporté des points de vue différents et une méthode pédagogique qui leur est propre ».

Aurélie B.

« Avec la constitution des groupes et l'entraînement à la guidance pendant les weekends de formation, j'ai pu mettre en œuvre mes acquis au sein de mon entreprise... J'ai particulièrement apprécié la qualité d'écoute et l'implication des formateurs et de l'administration, leur passion dans la transmission de la Sophrologie et l'accompagnement de notre formatrice référente tout au long du parcours ».

Mayelle H.

« Belle équipe, pas emprisonnée dans le perfectionnisme mais responsable, flexible et empreint d'humanité ».

Sarah M.

« J'ai beaucoup apprécié l'alternance théorie, exercices pratiques et mise en situation, l'enthousiasme des formateurs et l'émulation du groupe. Cette formation me conforte dans mon souhait d'être un professionnel en sophrologie. C'est un véritable élan vers l'avenir ».

Sophie A.



Lorsque nous nous engageons dans cette formation, c'est avec un grand sens de la relation humaine et du respect qu'elle -mérite. Ce respect nous l'accordons aux diverses individualités, au groupe dans sa globalité et à la cohérence de ce que nous enseignons. C'est en accord avec ces valeurs que nous vous demandons de lire attentivement ce document avant de le signer. Sa signature est un des éléments nécessaires à la procédure d'inscription (à nous retourner avec votre inscription).

Ce règlement (articles II, III et IV à IX) est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3, L 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du Travail. Il s'applique à tous les stagiaires et ce, pour la durée de la formation suivie.

Article I - Horaires des stages

En semaine :

Du lundi au mercredi : 9h30 - 17h30 & jeudi : 9h - 17h (pause repas 1h)

En weekend :

Samedi : 9h30 - 17h30 & dimanche : 9h - 17h (pause repas 1h).

Pour des raisons pédagogiques, la durée des cours peut être prolongée, en accord avec les stagiaires.

Si un ou plusieurs stagiaires doivent s'absenter pendant les périodes prévues pour le stage, ils devront signer une décharge pour simple garantie de la responsabilité engagée par l'organisme de formation.

Article II - Respect des lieux

D'autres salles pouvant être occupées par d'autres intervenants, les stagiaires se doivent de respecter une certaine réserve et une certaine discrétion afin de ne pas causer de gêne.

Article III - Hygiène et sécurité - Comportement et attitude - Sanctions

a) Tout stagiaire est tenu à des exigences de comportement et d'attitude en ce qui concerne l'hygiène, le respect des autres stagiaires et de l'environnement :

Il est interdit d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse, de fumer dans l'entrée et dans les salles de formation, de quitter le stage sans motif.

b) Tout passage à l'acte tendant à attenter à la liberté, l'intégrité et la dignité d'un stagiaire, d'un formateur ou d'une personne de l'environnement (agression physique ou verbale, harcèlement, ségrégation de toute sorte...) fera l'objet d'une exclusion immédiate de la formation et ce, sans remboursement des sommes engagées par le responsable de l'acte.

c) Tout comportement de type sectaire ou tendant à discréditer l'éthique de la formation fera l'objet de la même -mesure.

Garanties disciplinaires : articles IV à IX

Article IV

Aucune sanction ne peut être appliquée à un stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Pour tout désaccord ou réclamation, le stagiaire pourra demander l'aide de nos médiateurs, Bernard Barel et/ou Sophie Grauss au : 06 03 73 10 58

Article V

Lorsque les responsables de l'organisme de formation envisagent de prendre une sanction, ils remettent au stagiaire une lettre en main propre contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure, le lieu de l'entretien (sauf si la sanction envisagée est un avertissement qui n'a pas d'incidence immédiate sur la présence du -stagiaire pour la suite de la formation) et en précisant qu'il peut se faire assister par un autre stagiaire suivant la -formation.

Article VI

Lors de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix suivant la formation.

Le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire dont le(les) responsable(s) qui conduit(sent) l'entretien, recueillent les explications.

Article VII

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous la forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article VIII

Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été préalablement informé des griefs -retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par les responsables de l'organisme de formation.

Article IX

Les responsables de l'organisme de formation informent l'employeur et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Déroulement de la formation : articles X à XVIII

Article X - Assiduité aux cours.

a) L'inscription ne peut se faire que pour la totalité de la formation, cette règle pouvant être aménagée pour les personnes -bénéficiaire d'une équivalence.

b) Pour être validée, la formation exige un nombre d'heures de formation et un nombre de stages auquel il est impossible de -déroger. Toute absence devra être justifiée par courrier. Pour toute raison médicale, le stagiaire devra produire un certificat. -Quatre absences non justifiées entraîneront le redoublement de l'année en cours.

Le stagiaire s'organisera pour récupérer le contenu des stages qu'il n'aura pu suivre.

Article XI - Conditions pédagogiques, évaluations et certification.

Tout stagiaire inscrit à la formation accepte sans aucune réserve les conditions pédagogiques de la formation ainsi que le -principe et les conditions d'évaluation des connaissances décrites dans la brochure informative.

Article XII - Conditions d'inscription et de règlement.

a) Toute inscription, à l'exception du cadre de la formation continue, n'est effective qu'à la réception de la lettre d'admission, de l'acompte (600 €) dont nous accusons réception par courrier et du présent règlement daté et signé par le stagiaire.

b) Le règlement de la formation peut être échelonné (paiement par chèque (de 1 à 10 ou par prélèvements automatiques mensuels), son montant reste celui indiqué sur le bulletin d'inscription et ne dépend pas de l'assiduité du stagiaire.

b-bis) Ainsi, un stagiaire absent à une session (formule semaine ou week-end) ne pourra en aucun cas attendre une réduction du tarif préalablement établi.

Article XIII - Ethique de la formation.

Tout stagiaire qui s'inscrit à la formation est conscient qu'il s'inscrit dans une démarche de formation professionnelle et doit faire la différence avec le développement personnel ou la thérapie qui ne sont en aucun cas l'objet de notre travail.

Article XIV - Propriété morale des documents pédagogiques.

Les documents pédagogiques distribués aux stagiaires, dans le cadre de leur formation, sont la propriété exclusive des formateurs qui en sont les auteurs et pour lesquels ils représentent une spécificité et un temps d'élaboration et de réflexion.

A ce titre, ces documents pédagogiques ne doivent en aucun cas être divulgués, prêtés et encore moins vendus à qui que ce soit, sans l'autorisation de leurs auteurs.



Article XV - Obligation de réserve.

Tout stagiaire est tenu à un devoir de confidentialité quant à ce qui aura pu être vécu ou exprimé par les autres stagiaires ou le(s) formateur(s) pendant les sessions de formation.

Article XVI - Droit à l'image

Le stagiaire autorise l'organisme de formation à diffuser sur tous supports (internet, presse, brochure, mailing ...) son image dans le cadre de l'activité de l'organisme. Il peut néanmoins s'y opposer sur demande écrite.

Article XVII - Publicité du règlement

Un exemplaire du règlement est remis à chaque stagiaire, avant toute inscription définitive et avant tout règlement de frais.

Article XVIII - Informatique et libertés

Les informations personnelles fournies pour l'inscription à l'une de nos formations sont exclusivement destinées à la gestion de votre dossier. Elles ne seront communiquées à aucun tiers.

Conformément à la Réglementation Européenne sur la gestion des Données personnelles (RGPD), toute personne ayant fourni des informations, dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données fournies. Pour l'exercer, vous pouvez vous adresser par courrier au siège social de l'Académie de Sophrologie Caycédienne® de Paris : 140 bis rue de Rennes, 75006 PARIS, France, ou par email : sophrocaycedienneparis@gmail.com.